

RAPPORT N° 95/6-23
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITIONS DE TERRAINS

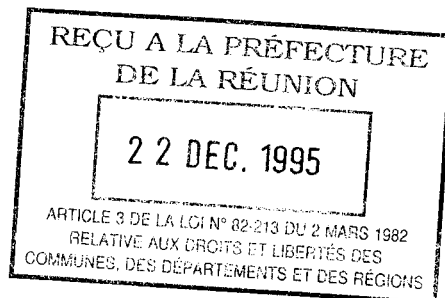
Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition de terrains mentionnés en annexe pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés et, en cas d'accord, de m'autoriser :

- à signer les actes d'acquisition,
- à verser aux notaires rédacteurs et aux intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 95/6-23
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 décembre 1995**

OBJET

ACQUISITIONS DE TERRAINS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/6-23 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Aménagement et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

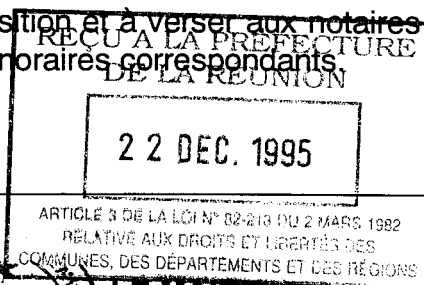
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'acquisition des terrains mentionnés en annexe pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés.

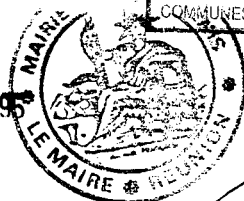
ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et aux intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.



Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1995



LE MAIRE
Michel TAMAYA

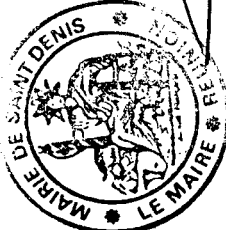

ANNEXE AU RAPPORT N° 95/6-23
au Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 décembre 1995

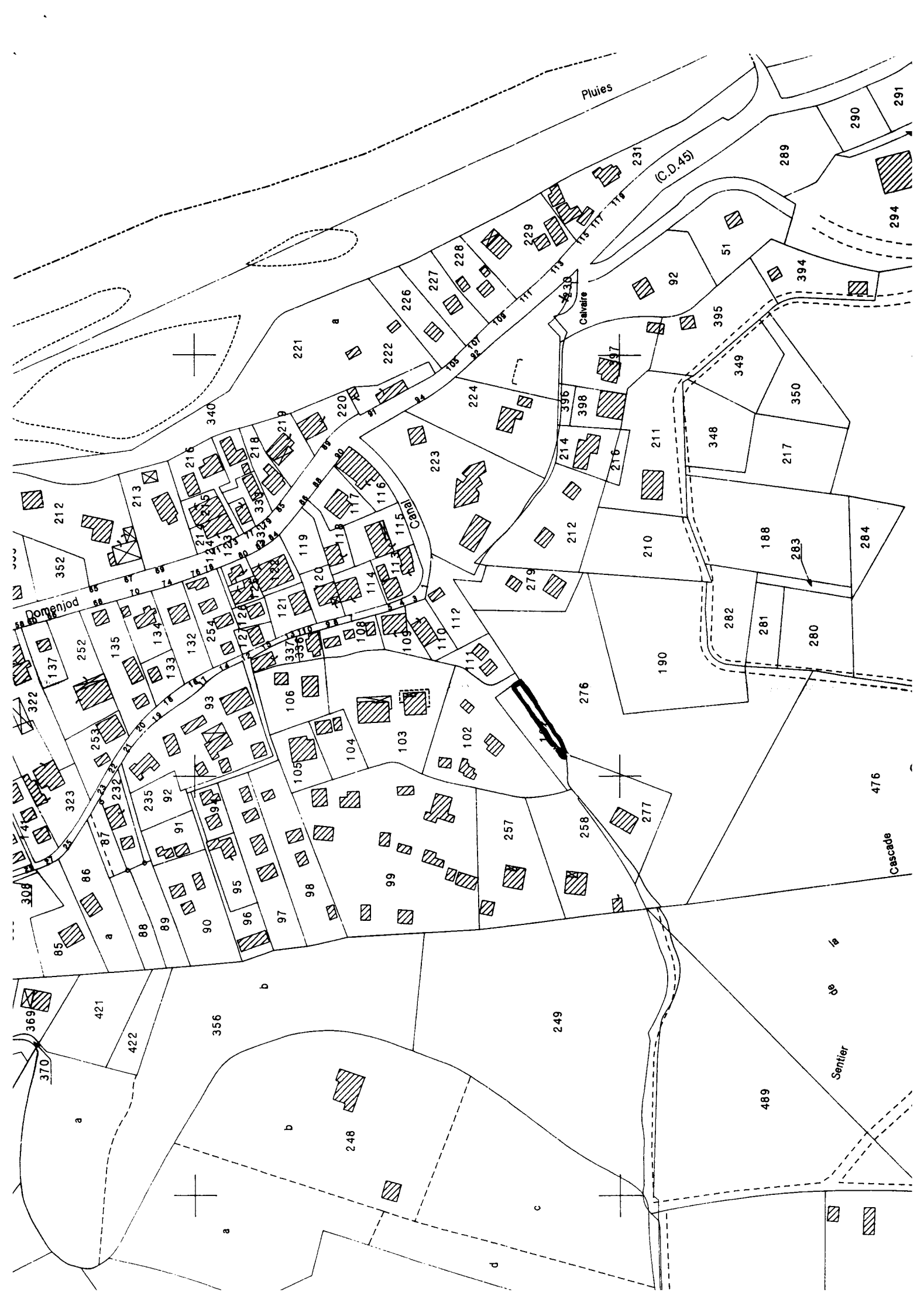
ACQUISITIONS DE TERRAINS

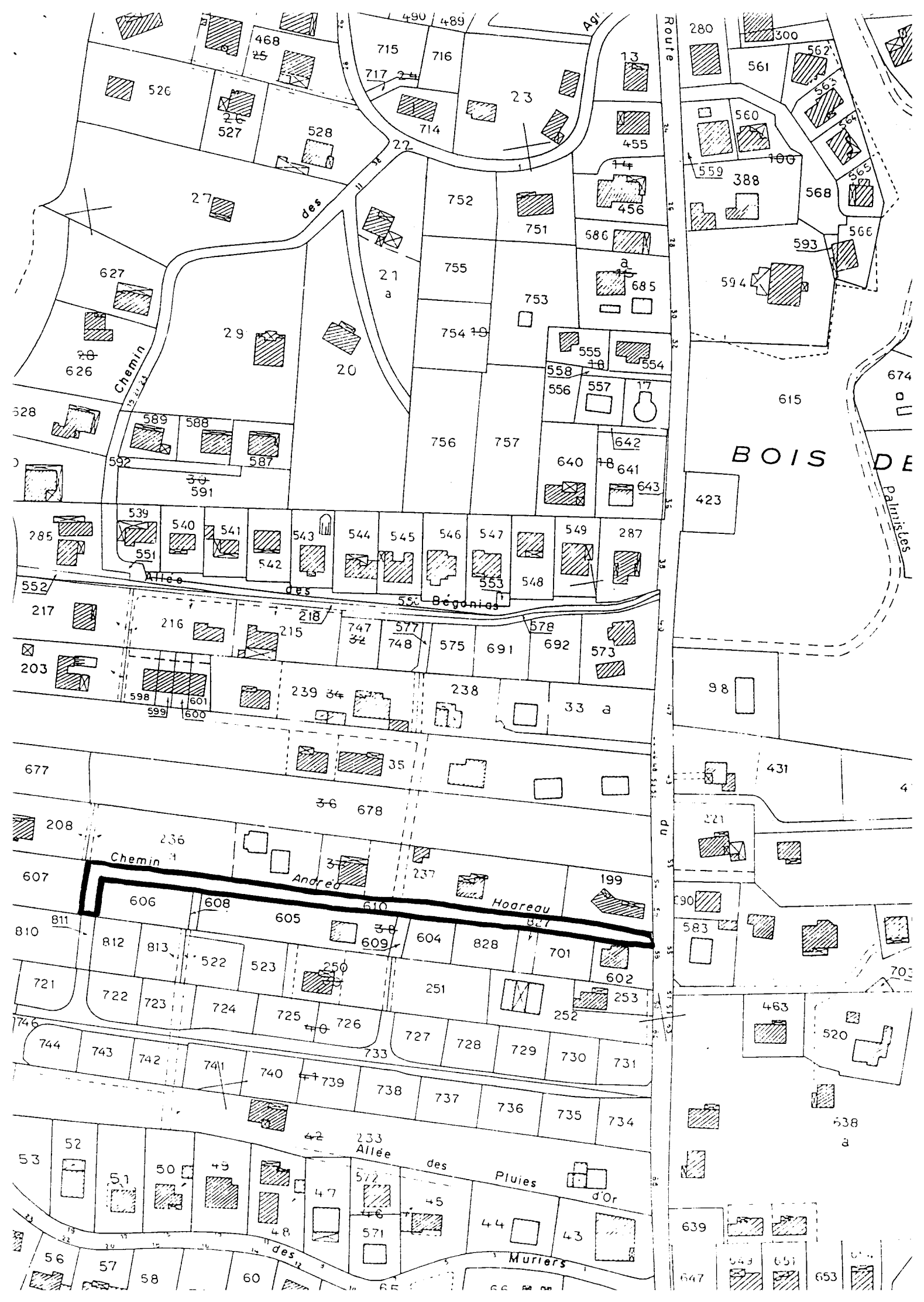
Références cadastrales	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
BO 101 (partie)	201 m ²	Chemin de la Fontaine Domenjod	Axel Michel RAMASSAMY	450 F/m ² soit 90 450 F (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Elargissement de voie publique	901-210
CT 610	1 660 m ²	Chemin Andréa Hoarau Bois-de-Néfles	Andréa Hoarau et Pierre Maurice HOARAU	Acquisition gratuite	Amiable	Régularisation pour transfert en voirie publique du Chemin Andréa Hoarau	901-210
CW 360 (partie)	109 m ²	Chemin Bois-Rouge Bretagne	Josette Blandine SAUTRON	300 F/m ² soit 32 700 F (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Elargissement de voie publique	901-210
BZ 447 (partie)	40 m ² environ (maison)	Chemin de la Vigie Montagne	Adèle LACTIVE	50 000 F (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Acquisition de la case située sur terrain communal	908-210

RECU A LA PRÉFECTURE DE LA RÉUNION
22 DEC. 1995
ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-018 DU 2 MARS 1982
 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Vu par le Conseil Municipal
 en séance du 15 décembre 1995


LE MAIRE
Michel TAMAYA






BOIS DE Palmis Les

Chemin

Allée

des Begonias

Chemin

des Andrea

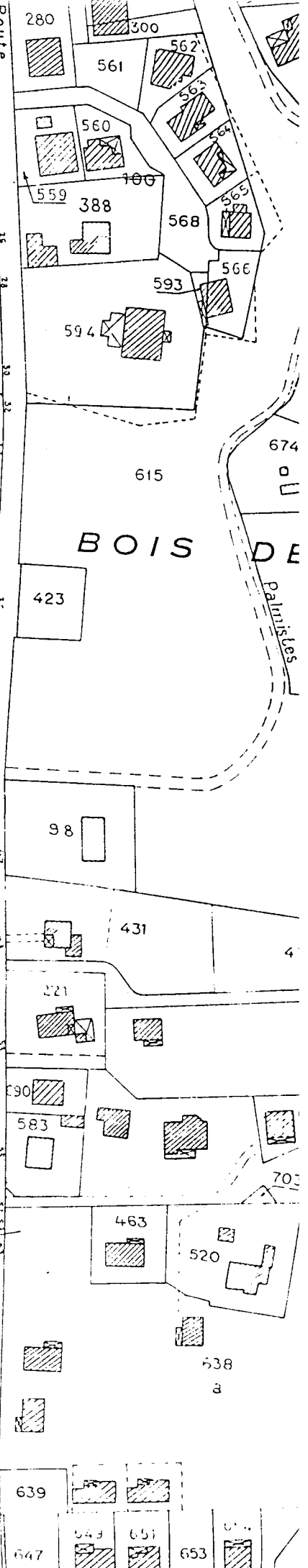
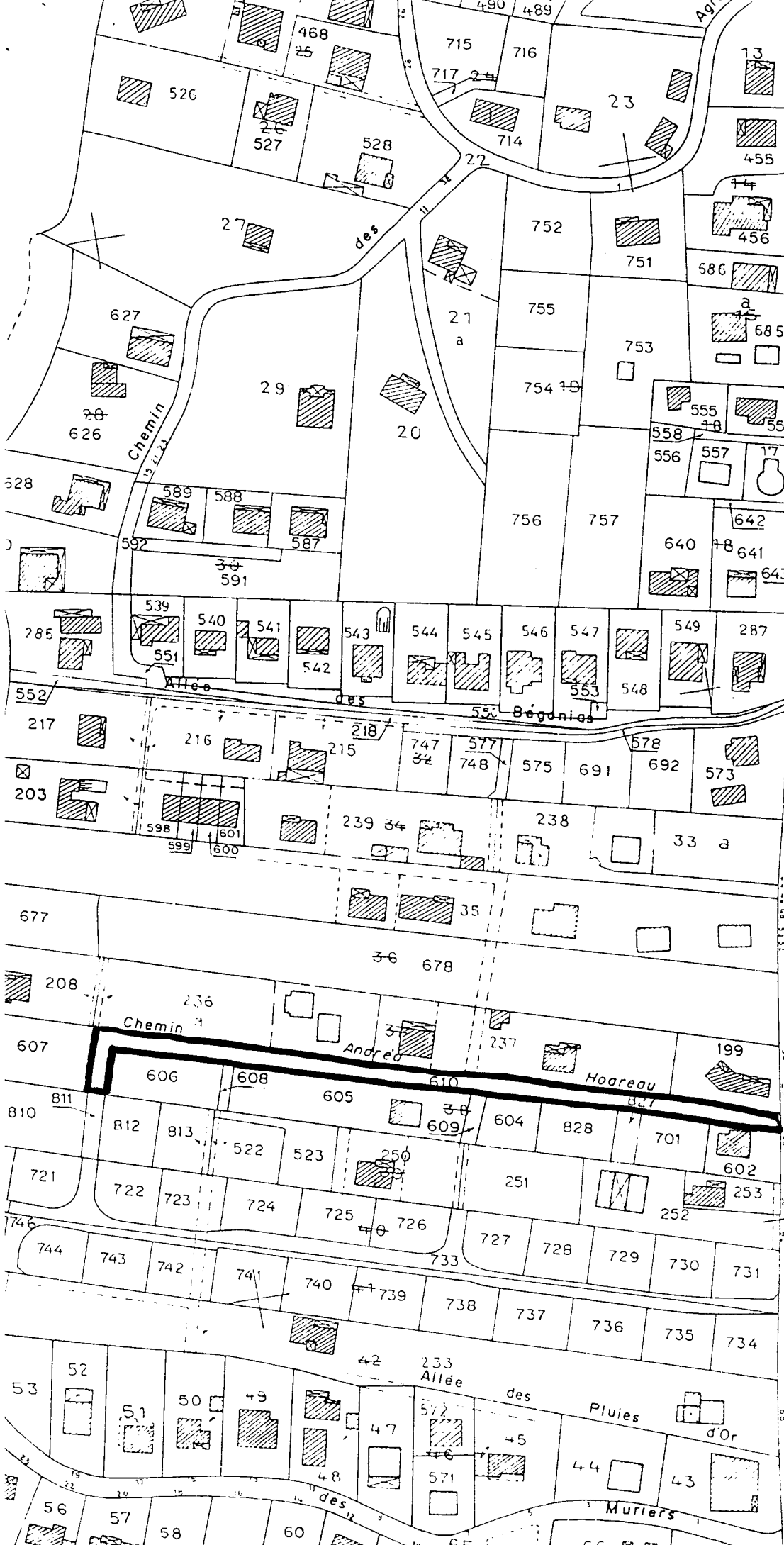
des Hoareau

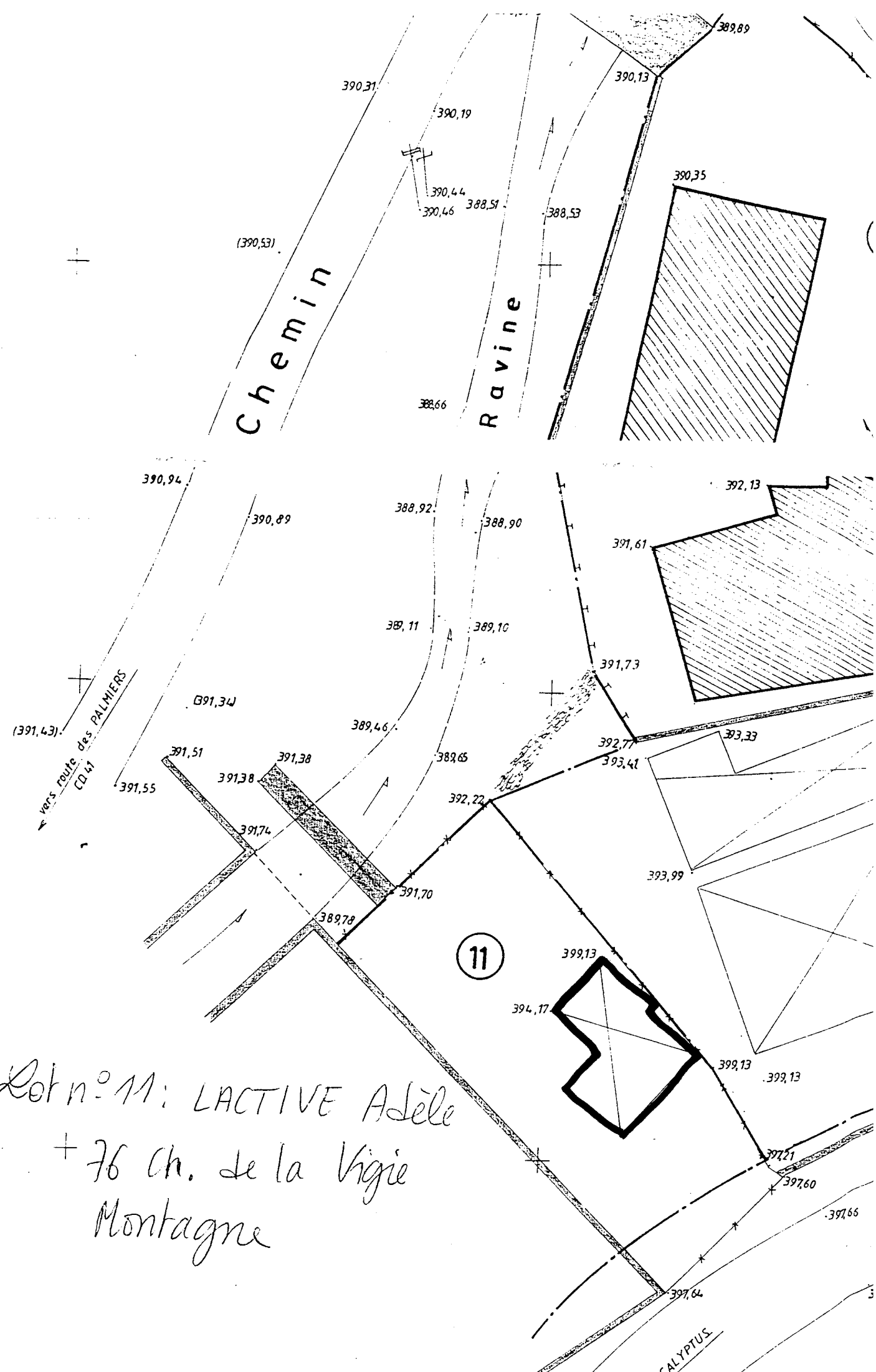
des Pluies

des Muriers

Route

Palmis Les





Lot n° 11: LACTIVE A Sèle
 + 76 ch. de la Vigie
 Montagne